

Plan d'action

pour le maintien du DEC national en Sciences de la nature

Afin de maintenir le caractère national du DEC en Sciences de la nature, les emplois et la mobilité étudiante et l'accès aux universités sans distinction, il est proposé :

1

Que le regroupement cégep exige, sur les plans national et local, un moratoire sur l'autorisation et sur l'implantation du programme d'études révisé de Sciences de la nature afin de contrer la perte du caractère national du DEC et de corriger les importants problèmes, dont ceux causés par l'application de l'approche par compétence dans les programmes préuniversitaires. Le délai supplémentaire permettra en outre :

- a) à toutes les personnes et les collectifs concernés, notamment les départements et les comités de programme, de faire les analyses nécessaires à leur pleine participation à la consultation organisée par le ministère, incluant la difficile adéquation entre les compétences énoncées et les cours;
- b) au ministère de tenir réellement compte des avis obtenus lors de la consultation;
- c) et, éventuellement, de faire le travail local qu'imposera la révision du programme.

2

Que la coordination du regroupement cégep sollicite une rencontre avec la Fédération des cégeps pour lui demander de clarifier sa position et pour lui présenter notre démarche.

3

Que les syndicats interpellent leur direction des études afin de s'assurer que la consultation implique les départements, le comité de programme et la Commission des études et que la direction convienne avec le syndicat d'un calendrier de consultation qui tienne compte des étapes du plan d'action.

4

Que la coordination du regroupement cégep organise d'ici le mois d'avril la tenue d'un « comité de programme national », comité qui serait composé d'un membre de chaque comité de programme local et d'un membre du comité exécutif syndical local. La tenue de cette rencontre devrait précéder l'envoi des avis locaux sur la consultation.

5

Que la coordination du regroupement mette en place un espace collaboratif afin de permettre des échanges et une concertation au sein du comité de programme national.

6

Que les syndicats, en collaboration avec le comité de programme, organisent une rencontre avec les départements concernés en vue de la rencontre nationale afin d'échanger sur les balises du maintien du caractère national du DEC en Sciences de la nature.

7

Que les syndicats interpellent les autres syndicats et l'association étudiante afin de les informer de l'importance du maintien du caractère national du DEC.

8

Que la FNEEQ produise un document d'information et de mobilisation pour la campagne nationale « Un DEC, c'est un DEC, partout au Québec ! ».

9

Que la coordination du regroupement cégep interpelle celle du regroupement privé afin que les syndicats des établissements collégiaux du regroupement privé puissent s'inscrire dans cette démarche.

10

Que le plan d'action soit révisé en fonction de l'évolution de la situation.